



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ

QUE le 2 août 2011, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 10420-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
2007-01-9125 RELATIF AU ZONAGE, AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES
À LA SUPERFICIE DES GARAGES DANS LES ZONES 66-V ET 67-P**

Ce Règlement est entré en vigueur le jour de la délivrance du certificat de conformité de la M.R.C. de la Jacques-Cartier, soit le 24 août 2011.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures régulières de bureau.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 30^e jour d'août 2011.

Jacques Arsenault
Greffier